

Municipalité de Saint-Édouard

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard le 3 mai 2022 à 20h00, à laquelle sont présents :

La conseillère et les conseillers :

Sébastien Tremblay Alexandre Bastien Alain Dumouchel Marc Gaudreau Jean Michel Dupuis Pierrette Raymond

Formant quorum sous la présidence de monsieur Daniel Racette, maire.

Le Directeur des finances municipales et greffier-trésorier par intérime Idanuel Vallejos est présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

À 20h, monsieur le Maire, ouvre la séance.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture de l'ordre du jour
- 3. Adoption de l'ordre du jour
- 4. Période de questions du public sur l'ordre du jour
- 5. Dépôt de la correspondance du mois
- 6. LÉGISLATION
 - 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2022

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 7.1 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois ;
- 7.2 Dépôt de la démission de l'employée 13-0019, au poste de Directrice générale et greffière-trésorière :
- 7.3 Résolution pour l'embauche d'une nouvelle employée au poste de Responsable de l'entretien ménager ;
- 7.4 Adoption du Règlement 2022-319, intitulé : Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, lequel abroge et remplace le Règlement 2018-291 et ses amandements ;
- 7.5 Demande d'une contribution financiere de la part de la Societe d'histoire des XI au montant de 240 \$.
- 7.6 Résolution pour la résiliation du contrat de services professionnelles d'accompagnement en Ressources Humaines et Relations du travail, conclut avec Me Raynald Mercille, CRHA.
- 7.7 Résolution pour l'octroi d'un mandat relativement à l'évaluation agréée du 142, rue Principale, afin d'obtenir le financement par règlement d'emprunt auprès du ministère des Affaire municipales et de l'habitation (MAMH).

8. GESTION DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun dossier.

9. GESTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE L'INCENDIE

Aucun dossier.

10. GESTION DES TRAVAUX PUBLICS

- 10.1 Résolution pour le rechargement granulaire de la rue Cloutier, suivant la recommandation du Directeur des Travaux Publics, soit avec de la pierre MG20B;
- 10.2 Résolution pour la réfection des fossés de chaque bord de la rue Cloutier, puis l'installation d'un ponceau et le prolongement du fossé jusqu'au cours d'eau verbalisé qui longe l'autoroute 15 ;
- 10.3 Résolution pour l'octroit d'un contrat de services professionnelles à Monsieur Paul Sarazin par l'entremise de son entreprise Contact Cité. L'offre de service comprend une banque d'heures au taux de 150\$ l'heure. Seules les heures réellement travaillées seront facturées ;
- 10.4 Contrat de gré-à-gré pour la coupe de 7 arbres morts sur le territoire (frênes). Pour 7 200\$ plus taxes à l'entreprise Arbor S-M;

11. GESTION DES LOISIRS, CULTURES ET COMMUNICATIONS



Aucun dossier.

- 12. GESTION DE L'AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT Aucun dossier.
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14. VARIA
- 15. CLÔTURE DE LA SÉANCE
- 15.1 Levée de l'assemblée

3. 22-05-065- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 mai 2022, tel que présenté.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P)	VOTE POUR	(0)	
#1 – Sébastien Tremblay	0	#5 – Jean Michel Dupuis	0	ABSENT (A)	VOTE CONTRE	(N)
#2 – Alexandre Bastien	Р	#6 – Pierrette Raymond	0	ADOPTE A L'UNANIMITE		✓
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE		
#4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE		

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR

(À déterminer)

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La correspondance du mois a été déposée.

6. LÉGISLATION

<u>6.1 – 22-05-066 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2022</u>

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2022, tel que rédigé et tel que soumis au conseil municipal.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P) VOTE POUR	R (O)	
#1 – Sébastien Tremblay	0	#5 – Jean Michel Dupuis	0	ABSENT (A) VOTE CONT	rre (N)
# 2 – Alexandre Bastien	0	# 6 – Pierrette Raymond	0	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
#4 – Marc Gaudreau	Р	Maire suppléant :		REJETE	

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES

7.1 – 22-05-067 – PAIEMENT DE LA LISTE DES FOURNISSEURS DU MOIS

CONSIDÉRANT QUE la Direction générale, en vertu du *Règlement nº 2020-306 sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire*, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisées ;

IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et D'APPROUVER le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 135 277.99 \$ et que ce rapport soit classé sous le numéro 2022-05 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P) VOTE PO	UR (O)	
#1 – Sébastien Tremblay	0	#5 – Jean Michel Dupuis	Р	ABSENT (A) VOTE CO	NTRE (N)
# 2 – Alexandre Bastien	0	#6 – Pierrette Raymond	0	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE	

7.2 – 22-05-068 – DÉPÔT DE LA DÉMISSION DE L'EMPLOYÉE 13-0019, AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT QUE La Directrice générale et greffière-trésorière a remis une lettre de démission datant du 8 avril 2022 :

CONSIDÉRANT QU'EN vertu du premier alinéa de l'article 210 du Code municipal du Québec (Chapitre C-27.1) « Toute municipalité doit avoir un directeur général, qui en est le fonctionnaire principal (...) ».



IL EST RÉSOLU DE RATIFIER la démission de l'employée 13-0019 au poste de Directrice générale et greffière-trésorière. QUE la date de fin d'emploi soit fixée au 29 avril 2022. QU'UN Comité d'embauche soit formé afin d'étudier les mises en candidatures à recevoir éventuellement en vue de la sélection et l'embauche d'un nouveau directeur général et greffier-trésorier.

Vote des membres du cons	ote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P) VOTE POUR	(0)
#1 – Sébastien Tremblay	0	#5 – Jean Michel Dupuis	Р	ABSENT (A) VOTE CONTRE	(N)
#2 – Alexandre Bastien	0	#6 – Pierrette Raymond	0	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE	

7.3 – 22-05-069 – EMBAUCHE D'UNE NOUVELLE EMPLOYÉE AU POSTE DE RESPONSABLE DE L'ENTRETIEN MÉNAGER

CONSIDÉRANT QUE le poste de responsable de l'entretien ménager était vacant ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Édouard désir combler le poste de responsable de l'entretien ménager ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Eugénie Beaulieu a été rencontré en entrevue par le Directeur des travaux Publics et que la candidate a démontré répondre aux attentes et avoir les qualifications recherchées pour assumer les responsabilités de l'emploi ;

IL EST PROPOSÉ DE NOMMER au poste de Responsable de l'entretien ménager Madame Eugénie Beaulieu. QUE la date d'entrée en fonction soit le 15 avril 2022. QU'UNE période probatoire de six (6) mois, suivant l'embauche s'applique. QU'À tout moment, pendant la période de probation, il peut être mis fin au lien d'emploi par le Conseil municipal. QU'UNE évaluation soit réalisée par le Directeur — Travaux publics afin de déterminer s'il y aura recommandation d'une embauche permanente. QUE le Conseil municipal autorise le Directeur général ou la Directrice générale ou en son absence le Directeur des Travaux Publics à signer le contrat de travail de Madame Beaulieu.

Vote des membres du cons	Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P)	VOTE POUR	(0)
#1 – Sébastien Tremblay	0	#5 – Jean Michel Dupuis	Р	ABSENT (A)	VOTE CONTRE	(N)
#2 – Alexandre Bastien	0	# 6 – Pierrette Raymond	0	ADOPTE A L'UNANIMITE		✓
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJO	RITE	
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE		

7.4 – 22-05-070 – ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-319, INTITULÉ CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 2018-291 ET SES AMANDEMANTS

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné par le Conseil lors de la séance ordinaire du 5 avril 2022, concernant l'adoption du *Règlement numéro 2022-319 intitulé Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, abrogeant et remplaçant le règlement 2018-291 ;*

CONSIDÉRANT QU'UN Avis public a été donné en vertu de l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et que cet Avis public a été affiché dans les bureaux municipaux au 405C, Montée Lussier, au bureau de Poste Cananda situé au 405E, Montée Lussier, au Centre Communautaire situé au 405C, Montée Lussier et sur le Site Internet de la Municipalité de Saint-Édouard le 25 avril 2022.

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le Règlement numéro 2022-319 intitulé Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, abrogeant et remplaçant le règlement 2018-291.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR	(0)
#1 – Sébastien Tremblay	0	#5 – Jean Michel Dupuis	0	ABSENT (A)	VOTE CONTRE	(N)
#2 – Alexandre Bastien	0	#6 – Pierrette Raymond	0	ADOPTE A L'UNANIMIT	TE	V
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJORIT	TE.	
# 4 – Marc Gaudreau	Р	Maire suppléant :		REJETE		

7.5 – 22-05-071 – DEMANDE D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA PART DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DES XI

CONSIDÉRANT QUE la *Société d'histoire des XI* est présentement en campagne de financement pour l'année 2022.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Édouard souhaite contribuer à cette campagne annuel de financement.



IL EST RÉSOLU D'OCTROYER la somme de 240\$ en guise de contribution de la Municipalité de Saint-Édouard à la campagne de financement de la Société d'histoire des XI pour l'année 2022

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P) VOTE POUR	(0)
#1 – Sébastien Tremblay	0	#5 – Jean Michel Dupuis	0	ABSENT (A) VOTE CONTR	(N)
#2 – Alexandre Bastien	0	#6 – Pierrette Raymond	Р	ADOPTE A L'UNANIMITE	V
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE	

7.6 – 22-05-072 – RÉSOLUTION POUR LA RÉSILIATION DU CONTRAT DE SERVICES PROFESIONNELS D'ACCOMPAGNEMENT EN RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL, CONCLUT AVEC ME RAYNALD MERCILLE, CRHA.

CONSIDÉRANT QUE Le Conseil de la Municipalité de Saint-Édouard juge à propos et dans l'intérêt de ses citoyens de mettre fin au contrat de services professionnels conclu avec Me Raynald Mercille, CRHA:

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Édouard souhaite remercier Me Raynald Mercille, CRHA, pour les services rendus jusqu'à présent.

IL EST RÉSOLU D'ORDONNER la résiliation du contrat de services professionnels d'accompagnement en Ressources Humaines et relations du travail conclu avec Me Raynald Mercille, CRHA.

Vote des membres du cons	Vote des membres du conseil :				UR (O)	
#1 – Sébastien Tremblay	0	#5 – Jean Michel Dupuis	0	ABSENT (A) VOTE CO	NTRE (N)	
#2 – Alexandre Bastien	0	#6 – Pierrette Raymond	0	ADOPTE A L'UNANIMITE		/
#3 – Alain Dumouchel	Р	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE		
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE		

7.7 – 22-05-073 – RESOLUTION POUR L'OCTROI D'UN MANDAT RELATIVEMENT A L'EVALUATION AGRÉÉE DU 142, RUE PRINCIPALE, AFIN D'OBTENIR LE FINANCEMENT PAR REGLEMENT D'EMPRUNT AUPRES DU MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH).

CONSIDÉRANT QUE Le Conseil de la Municipalité de Saint-Édouard juge à propos et dans l'intérêt de ses citoyens de se porter acquéreure de l'immeuble situé au 142, rue Principale, Saint-Édouard ;

CONSIDÉRANT QUE le marché immobilier a connu dernièrement des fortes augmentations de valeurs des immeubles dans la région ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU D'autoriser l'octroi du contrat de services professionnels en évaluation foncière à la firme Caprea, pour un montant de 1 508.00 \$ plus les taxes applicables, dans le but de réaliser une mise à jour de l'évaluation agréée de pré financement de juin 2021, laquelle est requise pour compléter le financement par Règlement d'emprunt auprès du MAMH. QUE le maire ou le greffier-trésorier par intérim soient autorisés à signer l'offre de services au nom de la Municipalité de Saint-Édouard.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P) VOTE P	OUR (O)	
#1 – Sébastien Tremblay	0	#5 – Jean Michel Dupuis	0	ABSENT (A) VOTE C	ONTRE (N))
#2 – Alexandre Bastien	Р	# 6 – Pierrette Raymond	0	ADOPTE A L'UNANIMITE		√
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE		
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE		

8. GESTION DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun dossier.

9. GESTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

Aucun dossier.

10. GESTION DES TRAVAUX PUBLICS

10.1 – 22-05-074 – RECHARGEMENT GRANULAIRE DE LA RUE CLOUTIER

Le conseiller du siège numéro quatre, monsieur Marc Gaudreau étant propriétaire de lots dans le secteur de la rue Cloutier, se retire de la séance et quitte la salle pour dissiper toute apparence de conflit d'intérêt.

CONSIDÉRANT QUE le rechargement de la rue Cloutier est rendu nécessaire en 2022 ;



CONSIDÉRANT QUE le Directeur des Travaux Publics recommande d'utliser de la pierre de type MG20B :

IL EST RÉSOLU DE procéder au rechargement granulaire de la rue Cloutier et de donner suite à la recommandation du Directeur des Travaux Publics en utilisant de la pierre MG20B.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P) VOTE POUR		(0)	
#1 – Sébastien Tremblay	Р	#5 – Jean Michel Dupuis	0	ABSENT (A)	VOTE CONTRE	(N)
#2 – Alexandre Bastien	0	#6 – Pierrette Raymond	0	ADOPTE A L'UNANIMITE		V
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE		
# 4 – Marc Gaudreau	Α	Maire suppléant :		REJETE		

10.2 – 22-05-075 – RÉFECTION DES FOSSÉS DE LA RUE CLOUTIER, INSTALLATION D'UN PONCEAU ET PROLONGATION DU FOSSÉ JUSQU'AU COURS D'EAU VERBALISÉ LE LONG DE L'AUTOROUTE 15

CONSIDÉRANT QUE le drainage de l'eau se fait moins bien dans certaines parties de la rue Cloutier ;

CONSIDÉRANT QUE le secteur de la rue Cloutier est en plein essor immobilier ;

CONSIDÉRANT la demande verbale d'un nouveau citoyen du secteur de la rue Cloutier, à l'effet de procéder au nettoyage des fossés de la rue Cloutier ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des Travaux Publics recommande d'effectuer la réfection des fossés des deux côtés de la rue Cloutier, l'installation d'un ponceau et le prolongement du fossé jusqu'au cours d'eau verbalisé qui longe l'autoroute 15;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU DE procéder à l'exécution des travaux en régie interne dans l'intérêt de la Municipalité. DE procéder à la recherche d'un entrepreneur externe pour exécuter les travaux d'excavation. QUE les coûts estimés des travaux d'excavation soient présentés au membres du Conseil lors d'une prochaine assemblée publique afin que le Conseil autorise la dépense.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR	(O)
#1 – Sébastien Tremblay	Р	#5 – Jean Michel Dupuis	0	ABSENT (A)	VOTE CONTRE	(N)
#2 – Alexandre Bastien	stien O #6 – Pierrette Raymond O Apor		ADOPTE A L'UNANIN	MITE	V	
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJOR	RITE	
# 4 – Marc Gaudreau	Α	Maire suppléant :		REJETE		

<u>10.3 – 22-05-076 – CONTRAT DE SERVICES DE CONSULTATION PROFESSIONNELLE BANQUE D'HEURES À PAUL SARAZIN DE CONTACT CITÉ</u>

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Édouard doit procéder à l'exécution de plusieurs travaux d'invergure en 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Paul Sarazin, consultant, par l'entremise de sa firme de services professionnels Contact Cité, possède une vaste expérience dans le domaine des infrastructures municipales ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services professionnels proposée par monsieur Sarazin comprend une banque de 40 heures au taux horaire de 150\$ l'heure, que seules les heures réellement travaillées seront facturées et que l'offre de services professionnelle ne comprend aucun minimum d'heures facturables ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer le contrat de services professionnels d'accompagnement à Paul Sarazin, consultant de Contact Cité, au taux horaire de 150\$ de l'heure, uniquement pour les heures qui seront réellement travaillées. QUE le maire ou le Directeur des Travaux Publics soient autorisés à signer le contrat.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR	(0)
#1 – Sébastien Tremblay	0	#5 – Jean Michel Dupuis	0	ABSENT (A)	VOTE CONTRE	(N)
#2 – Alexandre Bastien	0	# 6 – Pierrette Raymond	0	ADOPTE A L'UNANIMITE		✓
#3 – Alain Dumouchel	Р	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE		
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE		

Le conseiller du siège numéro quatre, monsieur Marc Gaudreau réintégre la séance.

10.4 – 22-05-077 – CONTRAT DE GRÉ-À-GRÉ À ACCORDER À LA FIRME ARBOR S-M POUR LA COUPE D'ARBRES MORTS SUR L'EMPRISE DE LA ROUTE

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des Travaux publics a remarqué la présence de plusieurs arbres (frênes) morts sur l'emprise des rues et routes sur le territoire de la Municipalité;



CONSIDÉRANT QUE la sécurité des utilisateurs des voies publiques pourrait être menacée advenant la chute d'un arbre morts sur la voie publique ;

CONSIDÉRANT QUE deux entrepreneurs ont été sollicités pour soumettre des prix, mais que seul l'un d'entre eux a répondu à l'invitation, soit la firme Arbor S-M ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise Arbor S-M au coût total de 7 200 \$ plus taxes pour la coupe de sept arbres, comprend l'abattage et le ramassage du bois.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer le contrat pour l'abattage et la disposition du bois de sept arbres morts situés sur l'emprise de la voie publique à l'entreprise Arbor S-M. QUE le maire ou le Directeur des Travaux Publics soient autorisés à signer le contrat.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR	(0)
#1 – Sébastien Tremblay	Р	#5 – Jean Michel Dupuis	0	ABSENT (A)	VOTE CONTRE	(N)
#2 – Alexandre Bastien	0	# 6 – Pierrette Raymond	0	ADOPTE A L'UNANIMITE		
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE		
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE		

11. GESTION DES LOISIRS, CULTURES ET COMMUNICATIONS

11.1 – DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2021 DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉDOUARD

Le rapport annuel de la Bibliothèque de la municipalité de Saint-Édouard est déposé par la Responsable de la Bibliothèque.

12. GESTION DE L'AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

(À déterminer)

14. VARIA

Aucun.

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

15.1 – 22-05-078 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

II EST PROPOSÉ DE LEVER la présente séance à 20:42

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR	(O)
#1 – Sébastien Tremblay	Р	#5 – Jean Michel Dupuis	0	ABSENT (A)	VOTE CONTRE	(N)
# 2 – Alexandre Bastien	0	#6 – Pierrette Raymond	0	ADOPTE A L'UNANIMITE		
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE		
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE		

Daniel Racette

Maire

Idanuel Vallejos

Directeur des finances municipales et greffier-trésorier par intérim

3617